

Clermont-Ferrand, le 06 septembre 2021



Monsieur le Recteur
de l'académie de Clermont
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND

Objet : salaires des AESH dans notre académie

La FSU s'adresse à vous pour vous rappeler la forte attente des AESH de l'académie en ce qui concerne la mise en œuvre de la rectification concernant le calcul de leurs salaires.

Comme vous le savez, vos services ont annoncé à la délégation représentative des AESH en grève reçue le 3 juin dernier, que dans l'académie de Clermont-Ferrand comme en France un service d'AESH de 24h hebdomadaires représenterait une quotité de 62%, et non pas de 60%, ce qui signifie environ 15 euros supplémentaires de salaire net mensuel.

Deux points restaient et restent à clarifier :

1°) que la rétroactivité annoncée doit évidemment s'entendre comme remontant au 1^{er} septembre 2019,

2°) que la rectification salariale annoncée s'applique en conséquence à toutes les quotités supérieures à 62% et proportionnellement à celles-ci.

Outre le calcul réglementaire s'appliquant aux AESH nouvellement embauchés, se pose la question du délai avant lequel les AESH en place recevront leur compensation.

La mise en œuvre d'une grille de rémunération à avancement automatique, au niveau national, pourrait se combiner à cette légitime rectification dans notre académie.

Alors que la situation des AESH, avec ses répercussions sur l'accueil des élèves qui leur sont confiés, devient de plus en plus une question nationale reconnue comme telle par l'opinion publique, et qu'une nouvelle mobilisation se prépare pour le 19 octobre prochain, nous souhaitons vivement, M. le Recteur, que la normalisation académique d'un mode de calcul non réglementaire, dont vous avez reconnu la nécessité, ne souffre plus d'aucun retard.

Veuillez agréer l'expression de notre attachement au bon fonctionnement du service public d'Education.

Vincent Présumey pour la FSU 03
Patrick Lebrun pour la FSU 63